

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

Assemblée publique de consultation 5 septembre 2006

**OBJET : Projet de règlement #06-056 modifiant le règlement de zonage
#03-41**

À l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 5 septembre 2006, à 19h30 à la salle municipale étaient présents : Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire suppléant Dominique Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

06-072

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lauréanne Dion et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 2 Présentation du projet de règlement.

La présentation du projet de règlement est faite par monsieur Marco Langlois, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur Dominique Labbé, maire suppléant.

Projet de règlement # 06-056 modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de permettre l'implantation de bâtiment complémentaire à l'habitation de type grange ou hangar en cour latérale d'une résidence dans la zone 18-a.

Article 1 :

Modifier l'article 9.2 intitulé « COURS LATÉRALES » par l'ajout de l'alinéa suivant à la suite de l'alinéa 26°:

« 27° Dans la zone 18-A, un bâtiment complémentaire spécifiquement autorisé à l'article 7.2.10 du présent règlement. »

Article 2:

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Item 3 **Période de question**

Le projet concerne la zone 18A, zone principalement situé dans le secteur de la route d'Argentenay.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que ce projet soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

2 personnes étaient présentes à la rencontre.

06-073

Item 4 **Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 19h50.